

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Mardi 6 novembre 2018

Année scolaire : 2018/2019

Total des membres : 24

Numéro de séance par année civile : 5/2018

Quorum : 13

Date de convocation : 12 septembre 2018

Nombre des présents : 18

Présidence de : Brigitte DENYS - Principale

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	N° d'acte	Pièces jointes	
				Désignation	N°
1. Installation du CA et de ses instances.	Vote	3			
2. Règlement intérieur du CA.	Vote	7	8	Règlement intérieur	1
3. Décisions budgétaires modificatives.	Information	7		DBM n°10 à 14	2
4. Délibération pour le versement des subventions aux sections sportives football et basket.	Vote	8	7		3
	Vote		9		
5. Projet de voyage en Allemagne	Vote	8	10	Projet budget	4
6. Mise à jour du PPMS.	Information	9			
7. Questions diverses.	Information	9			

La présidente
Brigitte DENYS

Le secrétaire
Valérie RAIMBAULT

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 6 novembre 2018

Qualité		Titulaires				Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Membres de droit	Chef d'établissement	DENYS Brigitte	x							
	Adjoint	COIGNEC Pascal	x							
	Gestionnaire	APPRIOU Héléne	x							
	CPE	HUOT Anne-Philippe	x							
	Collectivité de rattachement	QUILLEVERE Bernard								
		PALLIER Elyane	x							
	Commune siège	DUSSORT Fabienne			x	LALOUER M. Christine	x			
	Communauté de commune (CCPI)	MOUNIER Gilles			x					
Personnalité qualifiée	DENIS Jean-François	x								
Total			6				1			
Membres élus	Personnels d'enseignement et d'éducation	LE GARS Jean-Pierre	x			FOLAIN Catherine				
		MORAND Claude	x			JULLIEN Anne				
		LANGLET Denis		x		LEBOINE Valérie				
		HAMED Tarek	x			LE SAINT Baptiste				
		CHEVALIER Nadine	x			ESTRADA-MENESES Ricardo				
		RAIMBAULT Valérie	x			LE PENNEC Patrick				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	MARGÉ Jean-Claude	x							
		VERON Stéphane	x							
Total			7							
Membres élus	Parents	MABILEAU-JUDE Sandrine	x							
		KERBOEUF Mickaël								
		HOUEBINE Béatrice	x							
		LE PORS Eric	x							
		LE GUEN Delphine	x			MICHEL Sylvain				
	Elèves	FITAMANT Christelle			x					
		LE GUERN Sébastien			x	CALVEZ Ilan				
	CHOBEAU Hénora			x						
Total			4							

DÉROULEMENT DU CONSEIL

Le quorum étant atteint (17 présents en début de séance) la séance est ouverte à 17h41, Madame RAIMBAULT représentant des personnels d'enseignement, assure le secrétariat. Madame la Principale félicite les nouveaux membres élus et les remercie de leur présence.

Elle propose que Madame LE BOEDEC assiste à ce conseil d'administration en qualité d'observatrice dans le cadre de sa formation. Cette proposition est acceptée par les membres du CA.

Arrivée de Madame HOUDEBINE à 17h42.

Chaque membre du CA se présente au cours d'un tour de table. Madame DENYS présente les excuses de Madame FITAMANT, représentante des parents d'élèves, et de Monsieur MOUNIER, maire de la commune et représentant de la CCPI.

Madame la Principale propose d'ajouter à l'ordre le point : 4. Délibération pour le versement des subventions aux sections sportives football et basket. Elle présente ensuite l'ordre du jour complet.

Les représentants des élèves sont absents. Madame HUOT précise qu'ils n'ont reçu qu'une convocation par mail. Madame DENYS souligne qu'il faudra désormais leur remettre une convocation papier.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 24 septembre 2018

Madame la Principale demande si des modifications sont à faire dans le procès-verbal du conseil d'administration du 24 septembre 2018. Aucune correction n'est souhaitée.

La présidente soumet le procès-verbal au vote de son adoption :

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 18 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

Le procès-verbal en question est adopté.

1. Installation du nouveau conseil d'administration et de ses instances

Il s'agit de la première réunion du conseil d'administration avec les nouveaux élus pour l'année scolaire 2018/2019. Madame la Principale rappelle la composition du conseil d'administration :

Il est constitué de 24 membres avec :

- pour un tiers, des représentants des collectivités territoriales (3), des représentants de l'administration de l'établissement (4), d'une personnalité qualifiée (il s'agit de Monsieur Jean-François DENIS, président de l'Amicale laïque de Saint-Renan dont la candidature a été de nouveau soumise à validation et d'un représentant de la communauté de commune siège sans voix délibérative (il s'agit de Gilles MOUNIER, maire de Saint-Renan).
- pour un tiers, des représentants élus du personnel de l'établissement (8).
- pour un tiers, des représentants élus des parents d'élèves (6) et élèves (2).

➤ Résultats des élections

Madame la Principale présente les résultats des élections :

Collège des élèves : les délégués de classe titulaires sont électeurs.

Nombre d'inscrits : 34.

Nombre de votants : 34.

Nombre de votes blancs ou nuls : 2.

Nombre de suffrages exprimés : 32.

Sébastien LE GUERN, 4^{ème} C élue avec 30 voix, Hénora CHOBEAU, 4^{ème} A élue avec 28 voix.

Collège des parents d'élèves : une seule liste.

Nombre d'inscrits : 855.

Nombre de votants 374.

Nombre de votes blancs ou nuls : 30.

Nombre de suffrages exprimés : 344.

Taux de participation : 43,7 % (43 % l'année dernière).

Collège des personnels administratifs, sociaux et de santé et agents territoriaux : une seule liste.

Nombre d'inscrits : 15.

Nombre de votants : 10.

Nombre de votes blancs ou nuls : 2.

Nombre de suffrages exprimés : 8.

Taux de participation : 66,7 % (92 % l'année dernière).

Collège des personnels d'enseignement et d'éducation : une seule liste d'union s'est présentée.

Nombre d'inscrits : 49.

Nombre de votants : 26.

Nombre de votes blancs ou nuls : 0.

Nombre de suffrages exprimés : 26.

Taux de participation : 53,1 % (62 % l'année dernière).

➤ Installation des commissions

Madame la Principale précise le rôle des différentes instances, rappelle leur composition et les installe. L'installation de chacune des nouvelles commissions est soumise au vote.

Composition de la Commission Permanente

La Commission Permanente prépare les débats dans l'intervalle des réunions du CA, elle instruit les questions soumises à l'examen du CA en particulier certaines domaines (DGH, ouverture de l'établissement ...).

- Membres de droit : Mme DENYS (présidente) ; M.COIGNEC ; Mme APPRIOU ; Mme PALLIER ; M. QUILLVERE.
- Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation* : Mme RAIMBAULT ; Mme LEBOINE ; M. HAMED.
Suppléants : -
- Représentants des personnels administratifs et ATOSS* : M.VERON ; suppléant : M.MARGE.
- Représentants des parents d'élèves* : Mme FITAMANT ; Mme HOUDEBINE ; M. LE PORS ;
Suppléants : Mme LE GUEN ; Mme MABILEAU-JUDE.
- Représentant des élèves* : Sébastien LE GUERN
Suppléant : Hénora CHOBEAU

Composition du Conseil de Discipline (CD)

Le Conseil de Discipline est l'organe chargé d'examiner le cas des élèves ayant commis des manquements graves aux règles de vie de l'établissement et/ou des atteintes graves aux personnes ou aux biens. Ce conseil est saisi par le chef d'établissement.

S'il l'estime nécessaire, le CD a compétence pour prononcer à l'encontre d'un ou plusieurs élèves toutes les sanctions prévues au Règlement Intérieur de l'établissement jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement ou du service annexe de demi-pension. Le Conseil de discipline peut également prescrire des mesures de prévention, de réparation et d'accompagnement prévues au règlement intérieur.

- Membres de droit : Mme DENYS (présidente) ; M. COIGNEC ; Mme APPRIOU ; Mme HUOT.
- Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation* : M. LANGLET ; M. LE GARS ; Mme JULLIEN ; M. LE SAINT.
Suppléants : M. HAMED.
- Représentant des personnels administratifs et ATOSS* : M.VERON.
- Représentants des parents d'élèves* : M. KERBOEUF ; Mme FITAMANT ; M. LE PORS ;
Suppléants : -
- Représentant des élèves* : Hénora CHOBEAU
Suppléant : Sébastien LE GUERN

* membres élus en leur sein par les membres de leur catégorie respective

Les membres des commissions ci-dessous sont désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres des catégories respectives

Composition de la Commission hygiène et sécurité (CHSCT)

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des élèves et des personnels ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

- Membres de droit : Mme DENYS (présidente) ; Mme APPRIOU, Mme HUOT, Mme PALLIER.
- Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : M. HAMED ; Mme CHEVALIER.
Suppléants : -
- Représentant des personnels administratifs et ATOSS : M. VERON.
- Représentants des parents d'élèves : M. MICHEL ; Mme LE GUEN.
Suppléant : M. LE PORS.
- Représentant des élèves* : Sébastien LE GUERN
Suppléant : Hénora CHOBEAU
- Peuvent être invités en qualité d'experts : médecin, infirmier et assistant de prévention.

Composition de la Commission d'Attribution des Fonds Sociaux

Les fonds sociaux sont destinés à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des collégiens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire. Cette commission attribue une aide exceptionnelle et individualisée sous forme d'un concours financier direct ou de prestations en nature après l'étude du dossier.

- Membres de droit : Mme DENYS (présidente), Mme APPRIOU
- Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : Mme MORAND.
- Représentant des parents d'élèves : -
- Invitée en qualité d'expert : Mme PENNORS (assistante sociale).

Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La Commission d'Appel d'Offres examine les candidatures et les offres et attribue le marché pour les marchés publics ou accords-cadres passés selon une procédure formalisée.

- Membres de droit : Mme DENYS (présidente) ; M. COIGNEC ; Mme APPRIOU, Mme HUOT, Mme PALLIER.
- Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : M. LANGLET.
Suppléant : M. HAMED.
- Représentant des personnels administratifs et ATOSS : M. VERON.
- Représentant des parents d'élèves : -
- Représentant des élèves* : Sébastien LE GUERN
Suppléant : -

Composition du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté réfléchit aux actions à mettre en place au sein du collège en lien avec l'éducation à la citoyenneté, à la santé, à la sexualité, à la prévention des conduites à risques.

- Membres de droit : Mme DENYS (présidente) ou M. COIGNEC ; Mme HUOT.
- Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : M. LE GARS.
- Représentant des personnels administratifs et ATOSS : M. MARGE.
- Représentant des parents d'élèves : M. MICHEL ; Mme HOUDEBINE.
Suppléant : -
- Représentant des élèves : Ilan CALVEZ

Composition de la Commission éducative

La Commission éducative a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie de l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle recherche en lien avec l'élève et sa famille une réponse éducative personnalisée. Elle est également consultée en cas d'incidents impliquant plusieurs élèves. La commission éducative assure le suivi de l'application des mesures de prévention et d'accompagnement, des mesures de responsabilisation ainsi que des mesures alternatives aux sanctions.

- Membres de droit : Mme DENYS (présidente) ou M. COIGNEC ; Mme HUOT.
- Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation : Mme JULLIEN.
Suppléante : Mme RAIMBAULT.
- Représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé et des agents territoriaux de l'éducation : M. MARGE.
- Représentante des parents d'élèves : Mme FITAMANT.

Suppléant : M. KERBOEUF.

- Représentant des élèves : Hénora CHOBEAU
(sous-réserve que l'élève et son représentant ne soient pas dans la même classe).
- Invités : le professeur principal de l'élève et éventuellement un ASEN.

Composition de la Cellule de Veille

La Cellule de Veille est un outil de repérage et de suivi des élèves qui voient leur scolarité perturbée. Elle peut proposer des solutions destinées à améliorer les conditions de la scolarisation de chaque élève et éviter ainsi le décrochage scolaire.

- Direction : Mme DENYS ; M. COIGNEC ; Mme HUOT.
- Personnels administratifs, sociaux et de santé et des agents territoriaux de l'éducation : M. MARGE ; Mme PENNORS (assistante sociale) ; Dr DANDRIEU-BARBE, médecin scolaire ; Mme FRANCK (Psychologue de l'Education nationale, conseillère en orientation).

Composition de la commission « restauration »

- Membres de droit : Mme DENYS ; Mme APPRIOU.
- Représentant des parents d'élèves : M. KERBOEUF.
Suppléant : -
- Représentants des élèves :
- Invités en tant qu'experts : M. BIANIC (chef de cuisine) ; M. VERON (second de cuisine).

Composition du comité de pilotage du nouveau collège

- Direction : Mme DENYS ; Mme APPRIOU.
- Personnel d'enseignement et d'éducation : Mme HUOT ; M. LE GARS.
- Personnels administratifs, sociaux et de santé et des agents territoriaux de l'éducation : M. SIMON ou M. BIANIC.
- Parents d'élèves : M. LE PORS.

Composition du Conseil de la Vie Collégienne (CVC)

Le Conseil de la Vie Collégienne est une instance d'échanges et de dialogue entre élèves et entre les élèves et les membres de la communauté éducative. Il est un lieu d'expression pour les élèves.

Le CVC formule des propositions notamment sur la mise en œuvre des parcours.

- Membres de droit : Mme DENYS ; M. COIGNEC ; Mme HUOT.
- Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation : Mme RAIMBAULT.
- Représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé et des agents territoriaux de l'éducation : M. MARGE.
- Représentante des parents d'élèves : -
- Représentants des élèves :
6^e : Alisée ROUE-GERBRON (6A), Florin DUPRE-JAOUEN (6B), Maïa PHILIPPOT (6A),
5^e : Youna AMIS (5A), Emmie LE GALL (5B), Carla CHEDEAU (5A),
4^e : Lukas LEVENEUR (4C), Ambre SQUIBAN (4D), Anaïs CLECH (4D),
3^e : Salomé GONDOT (3A), Alwena BARON-GOUEZO (3B), Edwin APPRIOUAL (3A).
- Invité : un agent d'entretien ou de restauration.

Composition du Conseil pédagogique

Le Conseil pédagogique est une instance consultative (coordination des enseignements, dispositifs d'aide et de soutien, évaluation des acquis scolaires ...) et une instance de proposition (expérimentation pédagogique ...).

Mme DENYS (présidente) ; M. COIGNEC ; Mme HUOT.

Lettres : Mmes LEBONE ;	Histoire-Géographie : Mme FOLAIN ;	Mathématiques : M. CAROFF ;
Anglais : Mme SALOU ;	Espagnol : Mme LEROY ;	Allemand : Mme RIEDEL ;
CDI : Mme JULLIEN ;	Physique : Mme MERCIER ;	SVT : M. LANGLET ;
Arts Plastiques : Mme BLIER ;	Technologie : M. LE PENNEC ;	LCA ; Mme LE BOULANGER
Education Musicale : Mme ROZEC ;		EPS : Mme CHEVALIER.

Conseils d'enseignement – Professeurs coordonnateurs

Lettres : Mme LE GOFF ; Histoire-Géographie : Mme FOLAIN ; Mathématiques : Mme LE GALL ;
Anglais : Mme RANNOU ; Espagnol : Mme LE ROY ; Allemand : Mme RIEDEL ;
CDI : Mme JULLIEN ; Physique : Mme MERCIER ; SVT : M. RAMIERE ; Arts
Plastiques : Mme BLIER ; Technologie : M. LE PENNEC ; EPS : Mme CHEVALIER.
Education Musicale : Mme ROZEC ;

Madame la Principale propose de voter pour entériner la composition complète de ces instances.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

La composition de ces instances est adoptée.

2. Règlement intérieur du CA

Madame la Principale soumet à discussion le règlement intérieur du conseil d'administration après l'avoir lu à haute voix article par article (cf. document ci-joint) en demandant si des ajouts ou modifications s'avèrent nécessaires.

Monsieur HAMED fait remarquer que les documents peuvent être envoyés moins de 48h avant la convocation d'un CA en cas d'urgence. Madame DENYS précise que dans le cas de report du CA, les documents auront déjà été transmis lors de la convocation initiale donc en respectant ces délais.

Monsieur LE PORS, parent d'élève, demande si ce règlement a été actualisé récemment. Madame DENYS précise que c'est effectivement la même trame depuis 2 ans mais qu'il est possible d'apporter des modifications si les membres du CA le souhaitent.

L'adoption de ce règlement intérieur est soumise au vote mais Madame HOUDEBINE, représentant des parents d'élèves, ne souhaite pas participer au vote. Le règlement intérieur du CA était bien à l'ordre du jour mais le vote n'étant pas précisé, les parents d'élèves ne se sont pas concertés et elle le regrette.

Madame La Principale propose alors quelques minutes de concertation aux parents d'élèves. La proposition est acceptée par tous les membres.

Départ de Madame HUOT, CPE, à 18h45.

Les représentants des parents d'élèves demandent s'il est possible de préciser à chaque fois les points de l'ordre du jour soumis au vote. Madame DENYS rappelle le rôle du Conseil d'administration et répond que les points qui sont à l'ordre du jour sont soumis au vote. Désormais ce qui sera présenté « pour information » sera précisé.

Madame la Principale soumet ce règlement intérieur au vote.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté.

3. Décisions budgétaires modificatives (DBM)

Madame la Gestionnaire présente aux nouveaux membres du conseil d'administration ce qu'est une décision budgétaire modificative.

Elle présente plusieurs DBM pour information :

- une somme de 215 euros versée par le FSE (animation jeux en juillet 2018, association Dézépion),
- une contribution de 400 euros (vente de sel) du FSE pour la sortie à Guérande,
- une ligne ouverte pour la réception de la somme de 8 euros pour perte de clés,
- lors du séjour des correspondants allemands, perception d'une somme de 20 euros pour les transports intra-muros à Brest et d'une somme de 56 euros pour les entrées de cinéma,
- une participation de 172,50 euros du FSE pour la sortie au cinéma des élèves de 6^e (film : la Belle et la Bête).

Le FSE a participé à hauteur de 1,5 € par élève pour cette sortie, 2 € restent à la charge du collège.

4. Délibération pour le versement des subventions aux sections sportives football et basket.

Madame la Principale donne la parole à Madame la Gestionnaire. Celle-ci explique que pour faire fonctionner les sections sportives « football » et « basket », le collège reçoit des subventions du Conseil Départemental.

- la subvention de la section sportive « football » s'élève à 2714 euros,
- la subvention de la section sportive « basket-ball » s'élève à 2768 euros.

Ces subventions sont versées directement au collège mais avec un décalage dans le temps. Les clubs sportifs font donc l'avance des frais de fonctionnement qui leur sont ensuite remboursés par le collège sur présentation des factures et à hauteur de la subvention de Conseil départemental.

Madame La Gestionnaire demande l'autorisation au CA de reverser ces subventions aux clubs qui encadrent les sections sportives du collège.

Suite à la question de Monsieur HAMED, Madame DENYS répond que la subvention est donnée pour l'année scolaire mais sur le rythme de l'année civile (vers avril).

Madame la Présidente soumet au vote l'autorisation faite à l'établissement de verser une subvention de 2714 euros au club de football de St Renan :

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 17 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1

L'autorisation de verser la somme de 2714 euros au club de football est accordée.

Madame la Présidente soumet au vote l'autorisation faite à l'établissement de verser une subvention de 1272,87 euros au club de basket-ball de St Renan :

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 17 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1

L'autorisation de verser la somme de 1272,87 euros au club de basket est accordée.

5. Projet de voyage en Allemagne

Il est présenté aux membres du conseil d'administration un projet de voyage scolaire en Allemagne à PRENZLAU près de BERLIN. Il concerne 23 élèves germanistes de 4^e et 3e et 3 accompagnateurs. Il se qui se déroulera du 11 au 16 mars 2019. Les élèves français seront hébergés chez leurs correspondants allemands.

Les dépenses prévues sont les suivantes :

- le transport (de BREST à PRENZLAU en train-avion-train et les transports en commun pour les déplacements BERLIN-PREZNLAU),
- les repas,
- les visites,
- la garantie annulation.

Le tout pour un montant de 9663,40 euros.

Les recettes sont :

- la participation financière de l'EPL de 981,40 euros pour la part accompagnateurs,
- la participation des familles avec un reste à charge de 334 euros par élève.

Cette somme correspond à un plafond, des financements à posteriori pouvant alléger le reste à charge des familles (aides possibles de OFAJ, mairies, association « Ouest en Elfes », ...).

Monsieur LE GARS, représentant des enseignants, commente le programme de la semaine, le lundi et le samedi étant dédiés au voyage. Sont prévues des visites à Berlin mais aussi des temps d'observation dans l'établissement scolaire allemand qui les accueille. Monsieur LE GARS rappelle que les correspondants allemands sont venus en France en octobre. Des relations se sont déjà nouées entre les correspondants. On peut penser que ce sera donc plus facile pour les élèves français qui sont hébergés dans les familles et qui vont donc devoir parler allemand. Il s'agit bien d'un échange linguistique.

Monsieur LE PORS demande si des actions seront mises en place pour aider à diminuer la participation des familles. Monsieur LE GARS, répond que ce sera à voir avec le FSE.

Madame la Principale demande aux membres du CA l'autorisation d'organiser ce séjour linguistique ce qui comprend l'autorisation donnée au collège de demander une participation volontaire des familles de 334 euros, d'accepter les dons et legs de différentes associations ainsi que l'autorisation au chef d'établissement de signer les contrats ou conventions afférents à ce voyage.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 17 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 1

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser ce voyage.

6. Mise à jour du PPMS.

A chaque rentrée scolaire, la loi fait obligation au chef d'établissement de mettre à jour le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) dans ces deux déclinaisons « attentat intrusion » et « risques majeurs » puis de les déposer sur le portail académique dans la rubrique « Sécurité » à destination des autorités académiques, de la Préfecture et des forces de l'ordre. Cette opération a été réalisée en octobre 2018. Les documents sont à la disposition des personnes qui souhaiteraient les consulter. Une information sera transmise aux familles (annexe 5 : PPMS « risques majeurs »).

Madame la Principale informe le CA que deux exercices ont déjà eu lieu (un exercice incendie et un exercice attentat/intrusion). Les élèves et les familles ont été prévenus pour ces exercices. Trois autres exercices seront faits dans l'année (deux exercices incendie et un exercice de confinement).

7. Questions diverses.

Aucune question n'a été communiquée à la présidente du CA.

Monsieur LE GARS demande si le nom du nouveau collège est connu, Madame DENYS répond que non. Elle en profite pour préciser qu'une commission artistique est chargée de définir un cahier des charges avant de lancer un appel d'offres concernant l'œuvre d'art (« 1% artistique ») qui sera installée dans le nouveau collège. Elle note qu'il aurait été sans doute judicieux de connaître le nom du collège afin de faire un lien avec l'œuvre choisie.

La construction du collège devrait débuter au printemps 2019.

Mme MORAND demande si une suite a été donnée par le Conseil départemental aux demandes de travaux de peinture dans l'établissement. Mme APPRIOU répond qu'un technicien est venu prendre des photos mais rien de plus. Les travaux doivent sans doute être soumis au vote d'élus.

Mme DENYS ajoute qu'elle a invité des représentants du Conseil départemental à venir visiter le collège pour se rendre compte de son état de dégradation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h31.